

France-Paris: Cleaning and sanitation services

OJ S 147/2014 02/08/2014

Contract notice**Services****Directive 2004/18/EC****Section I: Contracting authority**

I.1. Name and addresses

Official name: Philharmonie de Paris

Postal address: 211 avenue Jean Jaurès

Town: Paris

Postal code: 75019

Country: France

For the attention of: Monsieur Patrice Januel, directeur général

E-mail: service.marches@philharmoniedeparis.fr

Telephone: +33 140406700

Internet address(es):General address of the contracting authority: <http://www.philharmoniedeparis.fr>Address of the buyer profile: <http://marches.philharmoniedeparis.net>**Additional information can be obtained from:**

the abovementioned address

Specifications and additional documents (including documents for competitive dialogue and a dynamic purchasing system) can be obtained from:

the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Maître Simonin

Postal address: 54 rue Taitbout

Town: Paris

Postal code: 75009

Country: France

Contact person: Philharmonie de Paris – service marchés

Telephone: +33 148789696

Fax: +33 148783236

I.2. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.3. Main activity

Other: Culture: création et gestion d'une salle de concert

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

The contracting authority is purchasing on behalf of other contracting authorities: yes

Official name: Cité de la Musique

Postal address: 221 avenue Jean Jaurès

Town: Paris

Postal code: 75019

Country: France

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Marché de services de nettoyage et de traitement des déchets des sites de la Cité de la musique et de la Philharmonie de Paris

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

Service category No 14: Building-cleaning services and property management services

Main site or place of performance: parc de la Villette – 75019

NUTS code FR101 Paris

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

The notice involves a public contract

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

La Philharmonie de Paris, institution portée par l'Etat et la Ville de Paris, a pour mission d'assurer la construction de la Philharmonie de Paris sur le site du parc de La Villette et, une fois celle-ci réalisée, de contribuer au développement de la vie musicale, notamment par l'organisation, la production et la représentation de concerts et spectacles vivants.

La Cité de la musique, située à proximité immédiate de la Philharmonie, a également pour mission, en application du décret n°95-1300 du 19 décembre 1995, de contribuer au développement de la vie musicale.

Eu égard à la convergence des missions d'intérêt général qui ont été confiées à la Philharmonie de Paris et à la Cité de la musique – le développement de la vie musicale, accueil en résidence de formations instrumentales, organisation d'activités pédagogiques et d'action culturelle au profit d'un large public –, à leur proximité immédiate et à la nécessité impérieuse de coordonner en amont les actions culturelles précitées de ces deux entités sur le site du parc de La Villette, la Philharmonie de Paris et la Cité de la musique ont décidé dans la perspective de l'ouverture au public en 2015 de la Philharmonie de Paris, de préparer dès maintenant, la passation des marchés nécessaires au fonctionnement et à l'exploitation du nouveau complexe musical en ayant ainsi recours à un roulement de commande.

Le présent marché a pour objet des prestations de services de nettoyage et de traitement des déchets des sites de la Cité de la musique et de la Philharmonie de Paris.

II.1.6. CPV code(s)

90900000 Cleaning and sanitation services, 90910000 Cleaning services, 90911000 Accommodation, building and window cleaning services, 90919200 Office cleaning services, 90918000 Bin-cleaning services, 90911200 Building-cleaning services, 90911300 Window-cleaning services

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

II.1.8. Lots

This contract is divided into lots: no

II.1.9. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

Le titulaire aura à sa charge le nettoyage des locaux comprenant :

- les sols,
- les parois verticales, horizontales,
- les vitrages,
- les objets meublants (notamment banques d'accueil, mobilier de bureau, sièges),
- les équipements (en particulier les éléments sanitaires).

Et notamment :

- toutes surfaces intérieures et extérieures, horizontales et verticales (sols, murs, plafonds, escaliers), colonnes et équipements intégrés aux murs, y compris murs extérieurs et tous équipements intégrés, rampes, prises de courant, luminaires, interrupteurs,... ;
- fermetures : portes, portes fenêtres, huisseries des portes et fenêtres, trappes, dormants et ouvrants et serrurerie, châssis, poignées de portes, mains-courantes, gardes corps, ferronnerie,... ;
- mobiliers fixes et mobiles, et équipements techniques : convecteurs, radiateur, grilles d'aération et de ventilation, trappes de désenfumage, dessus d'extincteurs,... ;
- banques d'accueil ;
- cabines ascenseurs ;
- équipements sanitaires : lavabos, éviers, plans de travail, paillasses, urinoirs, WC, douches, y compris robinetterie, appareils distributeurs, y compris le rechargement.

Pour le site de la Philharmonie de Paris :

A titre d'information (liste non exhaustive), le nettoyage des locaux et espaces de la Philharmonie de Paris recouvre les typologies fonctionnelles d'espaces suivants :

- Espaces administratifs et de bureaux,
- Espaces de travail, de services et de convivialité des musiciens et artistes,
- Espaces pédagogiques et d'expositions,
- Régies techniques,
- Auditorium et locaux techniques annexes,
- Circulations et espaces d'accueil général des publics et visiteurs,
- Espaces logistiques et techniques.

Pour le site de la Cité de la musique :

La Cité de la musique est un établissement recevant du public de 1ère catégorie composée de plusieurs bâtiments dont :

- Espaces ouverts au public
- Espaces non ouverts au public (bureaux ou salles annexes)

II.2.2. Information about options

Options: yes

Description of options: Des prestations supplémentaires sont susceptibles d'être effectuées dans le cadre d'avenants ou de marchés complémentaires, conformément aux dispositions de l'article 33-II du décret n°2005-1742 du 30.12.2005.

II.2.3. Information about renewals

This contract is subject to renewal: yes

Number of possible renewals: 2

In the case of renewable supplies or service contracts, estimated timeframe for subsequent contracts:

in months: 12 (from the award of the contract)

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

Il est rappelé que l'article 14 de la loi 75-1334 du 31.12.1975 relative à la sous-traitance prévoit que "à peine de nullité du sous-traité les paiements de toutes les sommes dues par l'entrepreneur au sous-traitant, en application de ce sous-traité, sont garantis par une caution personnelle et solidaire obtenue par l'entrepreneur d'un établissement qualifié, agréé dans des conditions fixées par décret. Cependant, la caution n'aura pas lieu d'être fournie si l'entrepreneur délègue le maître de l'ouvrage au sous-traitant dans les termes de l'article 1275 du code civil, à concurrence du montant des prestations exécutées par le sous-traitant".

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

Les ressources mobilisées pour financer l'opération faisant l'objet du marché proviennent des ressources propres de la Cité de la musique et de la Philharmonie de Paris, et de subventions versées par l'État et la ville de Paris.

La présentation des demandes de paiement se fera dans les conditions prévues au cahier des charges. Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la demande de paiement. Le mode de règlement du marché est le virement bancaire.

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

Les opérateurs économiques peuvent se présenter seuls ou en groupement. Dans ce dernier cas, le groupement retenu sera contraint de revêtir la forme soit d'un groupement solidaire soit d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Il est précisé que dans un tel groupement le mandataire est solidaire de chacun des co-traitants dans leurs obligations contractuelles. Cette solidarité n'impose cependant pas au mandataire une exécution personnelle des prestations qu'il serait conduit à assumer en cas de défaillance d'un des co-traitants.

III.1.4. Contract performance conditions

The performance of the contract is subject to particular conditions: no

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou qu'il appartienne à un groupement, produit impérativement à l'appui de sa candidature, en un seul exemplaire :

- 1° la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire;
- 2° une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics;
- 3° tous documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à l'engager (un extrait K-Bis ou toute pièce justificative équivalente: pouvoir, délégation de signature);
- 4° une lettre de candidature datée et signée. En cas de groupement, tous les membres doivent signer la lettre de candidature ou à défaut habilitier leur mandataire à la signer en leur nom (l'habilitation devant alors être fournie).

III.2.2. Economic and financial ability

List and brief description of conditions: Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou en groupement, produit à l'appui de sa candidature une déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des 3 derniers exercices disponibles.

Minimum level(s) of standards possibly required: Le candidat devra justifier avoir réalisé, au cours des trois derniers exercices disponibles, un chiffre d'affaires annuel moyen concernant les services auxquelles se réfère le présent marché pour lequel il se porte candidat d'un montant minimum de 3 000 000 EUR HT.

III.2.3. Technical and professional ability

List and brief description of conditions:

Chaque opérateur économique, qu'il se présente seul ou qu'il appartienne à un groupement, produit à l'appui de sa candidature une liste des principaux services exécutés en rapport avec le présent marché au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Minimum level(s) of standards possibly required:

Le candidat devra justifier, au cours des 3 dernières années, d'une expérience en matière de nettoyage en rapport avec le présent marché d'un montant minimum de 330 000 EUR HT annuel.

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

Execution of the service is reserved to a particular profession: no

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Obligation to indicate the names and professional qualifications of the staff assigned to performing the contract: no

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure

Open

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

The most economically advantageous tender in terms of Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

IV.2.2. Information about electronic auction

An electronic auction will be used: no

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

2014-064-MA-00-000-00-0000

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

no

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

Time limit for receipt of requests for documents or for accessing documents: 19.9.2014 - 17:00

Payable documents: no

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

19.9.2014 - 17:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates**IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted**

French.

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in days: 180 (from the date stated for receipt of tender)

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Date: 21.9.2014 - 10:00

Persons authorised to be present at the opening of tenders: no

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

VI.3. Additional information

La Philharmonie de Paris et la Cité de la musique sont des organismes de droit public, au sens de la directive 2014/24/UE du parlement européen et du Conseil du 26.02.2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, soumis, pour la passation de ses marchés, aux dispositions de l'ordonnance

n° 2005-649 du 6.6.2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux textes pris pour son application.

(ii) Précisions sur la rubrique II.3 "Durée du marché ou délai d'exécution": à la rubrique II.3, "la date d'attribution du marché" s'entend dans la présente consultation de "la date de notification du marché".

La durée du marché est décomposée en deux périodes comme suit :

- Une première période correspondant à la Phase 1 pré-ouverture : préparation et mise en place des prestations décrites au marché qui débute à compter de la date fixée dans l'ordre de service de démarrage des prestations prévue le 15.11.2014. La durée prévisionnelle de cette phase est d'un mois-et-demi.

- Une seconde période correspondant à la Phase 2 : exploitation décrite au présent marché qui débute le 1.1.2015 pour une durée de 12 mois.

La Phase 2, en ce compris la partie forfaitaire et la partie à bons de commande, pourra être renouvelée deux (2) fois 12 mois par décision expresse des exploitants.

La décision de reconduction ou de non reconduction sera notifiée au titulaire au plus tard un (1) mois avant le terme du marché. En cas de non reconduction du marché, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

(iii) Précisions sur la rubrique III.2 "Conditions de participation":

- il est rappelé qu'en application des articles 58, 61 et 63 de la directive 2014/24/UE du parlement et du Conseil du 26.2.2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE, et de l'article 17 du décret du 30.12.2005, tout candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit, dans ce cas, produire les mêmes documents concernant ces entités que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur et prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires, par exemple, par la production de l'engagement de ces entités à cet effet.

- L'appréciation de la capacité économique, financière et technique d'un groupement candidat s'apprécie au regard de l'ensemble des prestations objet du marché et se fait en cumulant la capacité de chacun des membres du groupement. Il en va de même lorsque le candidat (seul ou groupé) fait valoir les capacités de prestataires désignés,

- L'attention des candidats est attirée sur le fait que cette liste ne doit comporter que des références à des prestations déjà « exécutées » au cours des 3 dernières années. Il s'ensuit que s'il est possible de faire état de fournitures (en rapport avec l'objet du marché) liées à des opérations en cours d'exécution, il est alors impératif de préciser les seules prestations déjà exécutées en rapport avec les niveaux de capacité technique exigés.

- Pour constituer son dossier de candidature, le candidat a la possibilité d'utiliser les formulaires (DC1 et DC2 notamment) établis à cet effet par le Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi et disponibles à l'adresse suivante: <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>.

Les candidatures incomplètes ou ne justifiant pas de capacité économique, financière et technique suffisante seront éliminées. Toutefois, s'il constate que des pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai identique pour tous. Il en informe les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature dans le même délai.

(iv) Précisions sur la rubrique IV.3.3 "Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires": le dossier de consultation des entreprises est disponible sous format électronique à l'adresse <http://marches.philharmoniedeparis.net> jusqu'au 19.09.2014 (17:00).

(v) Précisions sur la rubrique IV.3.6 "Langue pouvant être utilisée": si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

(vi) Examen des candidatures: sans préjudice de l'application, le cas échéant, des dispositions du I de l'article 23 du décret du 30.12.2005, les candidatures incomplètes ou ne faisant pas état de capacités économiques, financières et techniques suffisantes seront éliminées.

(vii) Précisions sur les modalités d'ouverture des offres: la date d'ouverture des offres est prévue le 21.9.2014 à 10:00. Les candidats ne sont pas autorisés à assister à l'ouverture des offres.

(viii) Chaque candidat est tenu de signaler les anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions qui sont susceptibles de le léser à la lecture des pièces constitutives du dossier de consultation. A défaut de les avoir signalées, le candidat est réputé admettre que ces éventuelles anomalies, erreurs, incohérences,

imprécisions ou omissions ne l'ont pas lésé dans sa compréhension du Dossier de Consultation, dans la présentation de sa candidature ou dans l'élaboration de son offre. Le titulaire ne pourra en aucun cas se prévaloir d'éventuelles anomalies, erreurs, incohérences, imprécisions ou omissions pour se soustraire à l'une quelconque de ses obligations.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris
Postal code: 75181
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif de Paris
Postal address: 7 rue de Jouy
Town: Paris
Postal code: 75181
Country: France
E-mail: greffe.ta-paris@juradm.fr
Telephone: +33 144594400
Fax: +33 144594646
Internet address: <http://www.paris.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

29.7.2014